

NOUVELLE ACTIVITE DANS NOTRE COMMUNE



Michel, Leudevillois depuis 17 ans, propose aux habitants intéressés par le jeu de boules de se rencontrer pour quelques **parties de pétanque** ; une belle occasion de créer et favoriser des échanges entre joueurs de tous âges et tous niveaux !



L'objectif est de constituer un **groupe d'amateurs** qui se retrouveront au boulodrome en semaine selon leurs disponibilités, ou encore le dimanche matin pour un moment de partage de ce sport et bien sûr aussi de convivialité. Ces rencontres auront lieu ponctuellement et pourront également évoluer vers des rencontres interclubs amicales.

C'est au cours de retrouvailles entre amis ou lors de ses vacances que Michel a pu pratiquer et apprécier la pétanque. L'idée lui est ainsi venue de développer cette activité au sein de notre commune. Tous les Leudevillois qui le souhaitent, sont invités à le rejoindre dans cet élan. Nous vous encourageons à le contacter directement pour de plus amples informations : simlelievre@aol.com ou au **06 11 46 67 08**.

En vue du **tournoi annuel du village qui se tiendra le samedi 13 mai** prochain à partir de 13h, nous programmons une partie le **dimanche 7 mai de 10h00 à 12h00 au boulodrome**, rue du Chant du Coq (en face de l'église), au cours de laquelle vous aurez l'opportunité de le rencontrer et de vous entraîner pour remporter la victoire la semaine suivante.

Evènements à ne pas manquer

Leudeville
Fête du village
Vendredi 12 mai au Lundi 15 mai 2017
Fête Foraine
Vendredi 12 mai
Distribution des tickets manèges aux enfants
Samedi 13 mai
- A partir de 8h30 : Distribution de brochures.
- A partir de 13h00 : Inscription au **TOURNOI DE PÉTANQUE** au stade de Leudeville. Début du Tournoi 13h30.
• Buvette sur place.
• Animation d'aéromodélisme avec l'aéroclub des Cigogges
Dimanche 14 mai
Brocante
(Bulletin d'inscription disponible en Mairie ou sur www.leudeville.fr)
• Buvette et restauration sur place
10h30-16h30 : Animation par IMAGINATION « Cie du Regard »
BATUKACTION percussions Brésiliennes
Lundi 15 mai
15h30 : Rendez-vous à l'école élémentaire des Tilleuls pour le goûter offert aux enfants des écoles élémentaire et maternelle.
Joignez-vous aux festivités !
Comité des fêtes



24 juin



AGENDA

- 1er mai : Distribution du muguet aux + de 85 ans
- 04 mai : Après-midi jeux séniors
- 07 mai : Elections présidentielles (2nd tour)
- 08 mai : Commémoration du 8 mai 1945
- 13 mai : Tournoi de pétanque
- 13-14 mai : Fête du village, Brocante
- 18 mai : Sortie culturelle : Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget
- 21 mai : Sortie vélo
- 08 juin : Après-midi jeux seniors
- 10 juin : Concert Musique Buissonnière
- 11 juin : Elections législatives (1er tour)
- 15 juin : Sortie culturelle : La Ferlé St Aubin (45)
- 17 juin : Tournoi de football
- 18 juin : Elections législatives (2nd tour)
- 24 juin : Fête de la Saint Jean, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et fête de la musique
- 30 juin : Remise des calculatrices aux CM2 et livres aux grandes sections de Maternelle

LEUDEVILLE

☎ 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr

flash-info

Avril 2017



ÉDITO

La baisse des dotations d'Etat est maintenant devenue une tradition annuelle et je le regrette fortement.

Pour 2017, nous enregistrons une nouvelle diminution de 18% par rapport à l'année précédente !

La même rigueur budgétaire continuera donc de s'appliquer à notre gestion mais avec la volonté d'offrir des services au moins équivalents sans augmentation de l'imposition communale.

Malgré cela, le très fort élan de générosité constaté lors du week-end « Une Jonquille pour Curie » avec une collecte de plus de 16 600 €, soit 25% des fonds associatifs au niveau national, est réconfortant.

Je salue encore les deux associations « Vents de Fleurs » et « Evasion Vert Leudeville » pour leur implication qui fait de Leudeville une référence nationale.

La CCVE va enfin pouvoir acquérir les terrains de l'ex BA 217 ; une réflexion pour une reconversion économique va s'engager pour valoriser notre territoire.

L'association Cluster Drones Paris Région est née. Une filière innovante d'avenir va se développer dans notre région avec le survol des terrains de Bressonvilliers.

Avec cette année électorale d'importance, j'encourage chacun d'entre nous à voter pour s'exprimer mais aussi pour respecter cette liberté démocratique chèrement acquise.

Bien à vous.

Jean-Pierre Lecomte



Dimanche de Pâques



Dossier Budget Municipal

Retrouvez toute l'actualité municipale sur www.leudeville.fr

Flash info, édition avril 2017
Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication



LES CHIFFRES CLES

Excédent 2016
reporté en 2017 :
246 000 €

Budget 2017 :
2 285 000 €

Fonctionnement : **1 570 000 €**
Investissement : **715 000 €**

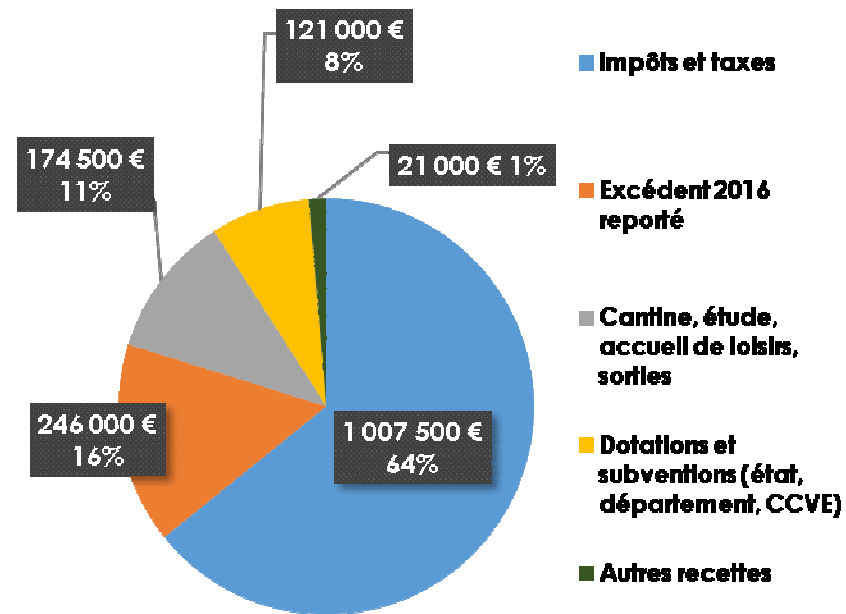
Dettes par habitant
290 €
Moyenne de l'Essonne :
696 €/habitant (2013)

Baisse dotation de l'Etat :
= 60 % depuis 2012

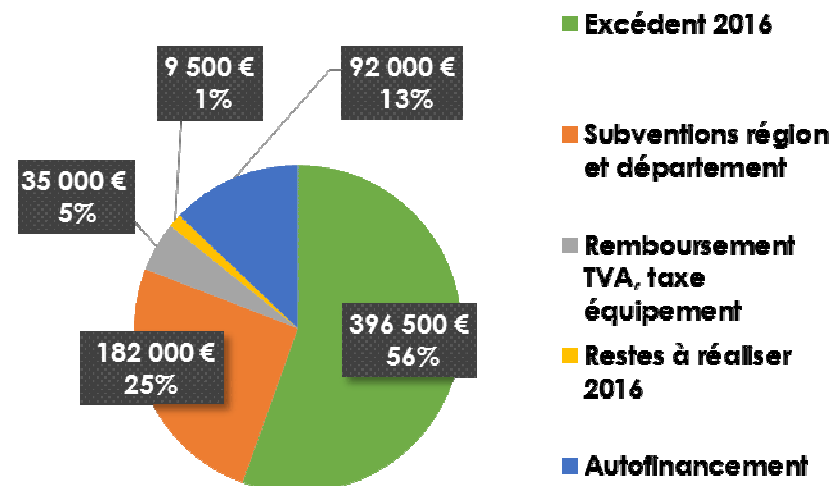
Perte cumulée dotations
(Etat + CCVE) depuis 2013 :
234 000 €

Augmentation du taux
d'imposition communale
2017
0 %

FONCTIONNEMENT : 1 570 000 €



INVESTISSEMENT : 715 000 €



DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

La mairie de Leudeville ne traite plus les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) qui à présent sont instruites selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques. Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil fixe sont habilitées à donner suite. Les plus proches de Leudeville sont : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Mennecy, la Ferté-Alais, Evry, Sainte-Geneviève-des-Bois.

En pratique, afin de simplifier les démarches et dans un souci de rapidité, il vous sera demandé de :

1° Faire une pré-demande sur le site internet

- Créer votre compte ANTS sur le site : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- Remplir le formulaire de pré-demande de CNI en ligne
- Après validation de cette pré-demande, un mail récapitulatif, sur lequel figurera le numéro de votre pré-demande ainsi qu'un QR code nécessaires pour finaliser votre demande en mairie, vous sera adressé.

ATTENTION : en cas de perte ou vol de sa CNI, l'enregistrement de la pré-demande ne sera possible que si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé d'un coût de 25 euros. Dans les cas de première demande ou de renouvellement, aucun coût n'est à prévoir.

2° Vous renseigner auprès d'une mairie ayant un dispositif de recueil pour obtenir un rendez-vous et la liste des justificatifs à fournir

3° Apporter lors de ce rendez-vous :

- Le numéro de votre pré-demande ainsi que votre QR code
- Le numéro de votre timbre fiscal dématérialisé **si besoin**
- Les pièces justificatives requises (photos, justificatif de domicile ...)



4° L'agent de la mairie vous délivre un récépissé de la demande de CNI sur lequel figure le numéro de cette demande avec lequel vous pourrez suivre l'avancement de votre procédure en vous connectant sur votre compte usager de l'ANTS.

RAPPEL DES NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée des beaux jours et du printemps, les travaux de jardinage ont repris. Des horaires précis doivent toutefois être respectés. **L'usage d'engins motorisés (tondeuses, tronçonneuses...) est interdit en dehors des horaires suivants :**

- Semaine : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h00
- Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 18h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

RESULTATS DU 1^{er} TOUR DES ELECTIONS à LEUDEVILLE

INSCRITS : 1 017
blancs ou nuls : 22
PARTICIPATION : 85,35 %

VOTANTS : 868
exprimés : 846
ABSTENTION : 14,65 %

Emmanuel MACRON	223 Voix - 26,36 %
François FILLON	186 Voix - 21,99 %
Marine LE PEN	168 Voix - 19,86 %
Jean-Luc MELENCHON	144 Voix - 17,02 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	56 Voix - 6,62 %
Benoît HAMON	37 Voix - 4,37 %
Jean LASSALLE	11 Voix - 1,30 %
Philippe POUTOU	11 Voix - 1,30 %
François ASSELINEAU	5 Voix - 0,59 %
Nathalie ARTHAUD	3 Voix - 0,35 %
Jacques CHEMINADE	2 Voix - 0,24 %

Dépôts sauvages de déchets STOP !



Jetter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une **amende forfaitaire** de :

- **68 €** si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction
- **180 €** au-delà de ce délai
- À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller **jusqu'à 450 €**.

À savoir : Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller **jusqu'à 1 500 €**, ainsi que la **confiscation du véhicule**.

MARS BLEU

L'ADMC 91 (Association des Maladies Cancéreuses), la CPAM de l'Essonne ainsi que la Ligue contre le cancer de l'Essonne se mobilisent afin de promouvoir le dépistage du **cancer colorectal**. En France, ce cancer est le 3^{ème} le plus fréquent et le 2^{ème} le plus meurtrier.

Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10.

Depuis septembre 2015, un test simple et rapide à réaliser à domicile est proposé aux personnes de 50 à 74 ans. **Alors, n'attendez plus et parlez-en à votre médecin traitant.**

Pour plus d'informations : www.admc91.org / tél : 01 64 90 75 91 / colorectal@admc91.org

LA CARAVANE DU PARTAGE

C'est une association fondée en 2014 qui a mis en place un espace de vie itinérant en milieu rural dans le sud de l'Essonne, où rencontres intergénérationnelles et convivialité sont au cœur du projet. Elle a pour objectif de participer à la création de nouveaux liens sociaux (partage d'un repas suivi d'une animation l'après-midi) et est ouverte à tous. Elle se déplace pour l'instant dans seulement 3 villes (Ballancourt, Cerny et Itteville). **Les Leudevillois peuvent bien évidemment rejoindre cette caravane.**

- A Ballancourt, le lundi de 11 h à 17 h Village retraite, 12 rue de la Mutualité
- A Itteville, le mardi de 11h à 17h Espace André Alexandre 11 rue du Billoy
- A Cerny, le mercredi de 11 de 17h Rue René Damiot (derrière la médiathèque)

L'adhésion annuelle s'élève à 10 € et la participation pour le repas varie de 3 à 5 € selon les ingrédients.

Pour de plus amples renseignements :

Tél : 06 19 08 46 20

lacaravanedupartage@gmail.com

CONSULTATIONS MEDICALES

A compter du 1er mai 2017, la consultation médicale passe de 23 à 25 €. Deux nouveaux tarifs seront créés pour des consultations particulières :

- les consultations sur le suivi des nourrissons, sur la prise en charge des maladies chroniques et les consultations de 1^{ère} contraception pour les jeunes femmes s'élèveront à **46 €**
- les consultations concernant les patients souffrant de longues maladies (cancer, VIH,...) seront facturées **60 €**

Ces tarifs resteront toujours pris en charge selon la règle : 70 % du tarif de base par l'assurance maladie et 30 % par la complémentaire santé.

ATELIERS EQUILIBRE SENIORS

Ces ateliers vous sont ouverts gratuitement et sont animés par l'association « Prends soin de toi » en partenariat avec la PRIF (Prévention Retraite Ile de France).

RDV les mercredis 3, 10, 17, 24, 31 mai et jusqu'à fin juin, salle des loisirs de 9h30 à 10h30.

SIMPLIFICATION DES DEMARCHES

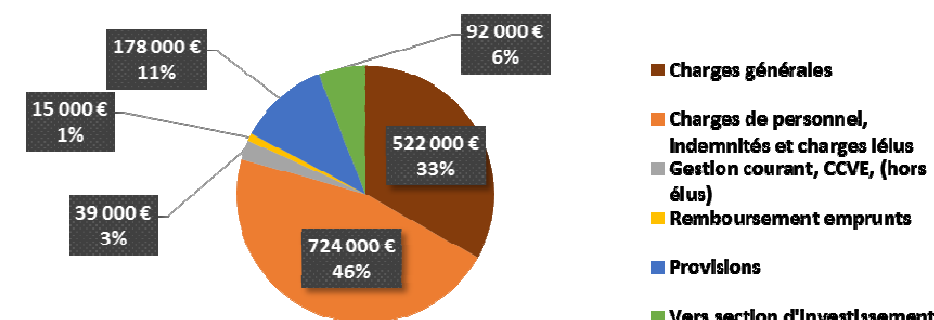
RSA : (Revenu de Solidarité Active) : Si vous êtes déjà allocataire, vous devez remplir tous les 3 mois votre déclaration trimestrielle de ressources dans l'espace « mon compte » du site caf.fr ou via l'appli mobile « Caf-Mon compte ». Si vous n'êtes pas allocataire, faites une simulation sur caf.fr. Si vous remplissez les conditions d'attribution, déposez votre demande en ligne.

Le RSA est versé tous les mois.

AAH (Allocation Adulte Handicapé) : Taux d'incapacité d'au moins 80 %. Si le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement, l'accord MDPH peut être délivré pour 20 ans au lieu de 10 actuellement.

La personne au-delà de l'âge de la retraite (62 ans) peut continuer à percevoir l'AAH sans avoir à demander préalablement l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

FONCTIONNEMENT : 1 570 000 €



Charges générales : 522 000 €

- Contrats de prestations et maintenance : 239 000 €
- Fêtes et cérémonies, sorties : 63 000 €
- Cantine, goûters : 74 000 €
- Eau, électricité, chauffage, carburant, frais de communication : 74 000 €
- Equipements, fournitures : 51 500 €
- Honoraires, assurances : 20 500 €

Charges de personnel : 724 000 € (2/3 salaires, 1/3 cotisations patronales) dont indemnités des élus : 60 000 €

Gestion courante : 39 000 €

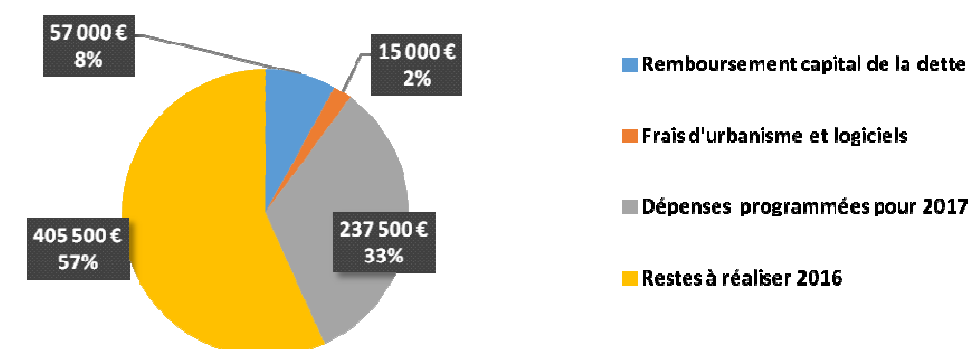
- Associations, CCAS : 13 000 €
- CCVE et autres : 26 000 €

Remboursement intérêts d'emprunts : 15 000 €

Virement à la section d'investissement : 92 000 €

Provisions pour dépenses imprévues : 178 000 €

INVESTISSEMENT : 715 000 €



Dépenses 2016 reportées sur 2017 : 405 500 €

(travaux bâtiments, voiries, aménagements / équipements divers, PLU)

Remboursement emprunts (capital) : 57 000 €

Frais d'urbanisme : 15 000 €

Nouvelles dépenses programmées pour 2017 et années futures : 237 500 €

Dépenses intégrant des travaux financés par un contrat rural comprenant :

- Changement de tout l'éclairage public (éclairage par LED's) et celui de l'église
- Mise aux normes de l'accueil de loisirs (PMR) et des feux tricolores de la rue du Bois Bouquin
- Remplacement des huisseries de l'entrée de la salle des fêtes, du bar et du chauffage
- Ravalement de la façade de la mairie et peinture des volets
- Marquage au sol voirie

Montant total du contrat 312 000 € TTC (260 000 € HT), subventionné (sur le HT) à 40 % par la région et à 30% par le département. Il reste : **78 000 € H.T.** autofinancés par la commune.

Adoption du contrat par l'administration attendue fin 2017, travaux lancés à partir de 2018.

Délibérations du Conseil Municipal du 30 mars

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a approuvé et voté les comptes de l'exercice 2016, à savoir :

- les comptes administratifs et de gestion 2016 faisant apparaître un **excédent de clôture** cumulé de **513 094,53 €** pour la section de fonctionnement et un **excédent de clôture** cumulé de **128 825,12 €** pour la section d'investissement.
- le compte administratif et compte de gestion 2016 du **budget assainissement** laissant apparaître un **excédent de clôture** de **952,22 €** pour la section de fonctionnement et un **excédent de clôture** de **12 206,16 €** pour la section d'investissement.

Figuraient également à l'ordre du jour :

- le **vote du budget primitif 2017** de la commune tel qu'il figure en détail aux pages 2 & 3
- le vote des subventions accordées en 2017 aux **associations** pour un montant total de **9 410 €**
- le vote de la subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** qui s'élève à **4 000 €** pour 2017
- le **vote des taux d'impositions directes pour 2017 : ceux-ci sont maintenus à leur niveau de 2016 soit :**
 - ⇒ 18,96 % pour la taxe d'habitation
 - ⇒ 22,61 % pour le foncier bâti
 - ⇒ 101,57 % pour le foncier non bâti
- la délibération relative à la signature d'un nouveau contrat rural (voir article ci-dessous)
- la modification des statuts du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseau et de Cours d'Eau) suite à la fusion de plusieurs syndicats intercommunaux
- le tirage au sort des jurés d'Assises.

Contrat rural

Il s'agit d'un engagement partenarial entre la Région Ile-de-France et les départements qui la constituent, en faveur des **communes de moins de 2 000 habitants**.

Il comporte une ou plusieurs opérations dont les travaux n'ont pas commencé avant l'attribution de subventions et fait l'objet d'un partenariat financier tripartite entre la région, le département et la commune. La dépense subventionnable est plafonnée à **370 000 € HT** pour les communes.

Les taux de subvention par opération sont fixés à : 40 % pour la subvention régionale, 30 % pour la subvention départementale. Restent donc **30% à la charge de la commune**.

Dans un premier temps, notre dossier est déposé au département. Si celui-ci donne un avis favorable, alors il le transmet au Conseil Régional, qui à son tour l'instruit. L'avis final peut être donné avant la fin 2017, ce qui rend le début des travaux possible courant 2018.

Un délai minimum de trois ans doit être respecté entre la date d'approbation du contrat et une nouvelle demande.

(voir le détail des opérations en **page 3**)



QUELQUES CHIFFRES :

COLLECTE : 16 600 €
1200 VISITEURS DE L'EXPOSITION
800 POTS DE JONQUILLES
500 SPORTIFS
PLUS DE 2000 CRÊPES

La campagne nationale « Une Jonquille pour Curie » s'est achevée à Leudeville avec une recette de **16.600 €** reversée en INTEGRALITE à l'institut Curie. Cette somme permettra de soutenir la création du premier centre d'immunothérapie des cancers en France. L'immunothérapie représente un espoir majeur de nouveaux traitements pour les personnes touchées par cette maladie.

(L'immunothérapie : traitement du cancer en utilisant le propre système de défense, le système immunitaire).

Les associations « Vents de Fleurs » et « Evasion Vert Leudeville » ont proposé un programme riche d'animations :

- ◆ **BALADE CONTÉE NOCTURNE** : 100 personnes ont marché et écouté des contes narrés par l'association « Une sorcière m'a dit ». A l'entrée des vergers, des soupes chaudes les attendaient !
- ◆ **CONCERT CELTIQUE À L'ÉGLISE SAINT-MARTIN** : 150 personnes ont assisté à cette pause musicale offerte par des passionnés de musique et de chants. Applaudissements mérités pour **Sophie Lamaison**, Chef de Chœur de **Musique Buissonnière** et ses **choristes**, **Laura Rampazzo** jeune et talentueuse soliste, **Isabelle Primas** cornemuse et guitare, **Yvon le Quellec** harpe et **Christian Lecesne** bombarde et flûte.
- ◆ **L'EXPOSITION D'ART FLORAL « LA VIE AU JARDIN »** a rencontré un vif succès. Chacun a pu découvrir les créations florales réalisées par les **élèves de l'Atelier Vents de Fleurs**, la boutique de l'Institut Curie et ses 800 pots de jonquilles, les créations d'**Armande Cactus Indigo** et son équipe de brodeuses et tricoteuses, le concours d'épouvantails avec les créations très originales de l'école maternelle, des enfants de l'école élémentaire et les résidents de l'Ehpad les Garancières.
- ◆ **CÔTÉ SPORT AU CITY-STADE** : annonce par **Jean-Claude**, le speaker, du départ du footing, de la randonnée et de la marche nordique à travers les champs. Ravitaillement de jus de pomme dans les vergers de **Pomochan**.
- ◆ **DES ANIMATIONS** : magie avec **Michel Boulommier**, maquillage, jeux, quizzo trésor et le cours de Zumba par des professeurs.

Christine et Christian LECESNE remercient chaleureusement tous les participants, les bénévoles ainsi que les partenaires pour leur soutien, leur aide et leur dynamisme.



C.C.V.E COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Le 15 février dernier, nous vous avons distribué un imprimé vous informant de l'**accès aux déchèteries** du **SIREDOM** (Vert-Le-Grand et Egly pour les plus proches).

Nous vous rappelons que cet accès a été accordé **pour une durée de 6 mois** après d'après négociations. Nous suivons toujours ce dossier de près afin de vous assurer du meilleur service.

Par ailleurs, à la demande de Mme La Préfète, des discussions sont en cours concernant une **éventuelle fusion entre le SICTOM** (syndicat auquel nous appartenons) et le **SIREDOM** qui est très favorable à cette fusion (absorption). Le SICTOM s'oppose vigoureusement à cette opération, conforté par l'unanimité des communes (dont Leudeville) qui composent ce syndicat. La municipalité de Leudeville reste très vigilante et **nous pouvons vous assurer de notre détermination à conserver une qualité de service au meilleur prix**. Nous continuerons de vous informer de l'avancement de ce dossier.

LE TREMLIN CITOYEN

Pour qui ? pourquoi ?

C'est donner aux jeunes de 17 à 25 ans de l'autonomie dans leurs projets et valoriser leur envie d'agir.

Comment ?

40 heures d'implication citoyenne dans une association ou une collectivité publique pour effectuer une mission d'intérêt général = **400 € pour financer des études et formation** (frais de scolarité, fournitures spécifiques), **des dépenses de santé** (frais peu ou pas remboursés, mutuelle étudiante), **les transports et la mobilité** (permis de conduire, Pass Navigo...), **le logement** (mobilier, électroménager, caution...)

Démarches :

- imprimer le dossier de candidature sur tremplin-citoyen.essonne.fr
- le remplir avec soin sans oublier les justificatifs demandés
- le renvoyer par courrier au Conseil départemental de l'Essonne, Service jeunesse Tremplin Citoyen, Boulevard de France 91012 Evry Cedex
- Après validation du dossier, dans les 4 mois effectuer 40 h d'engagement citoyen ou pouvoir justifier de 40 h déjà effectuées dans l'année écoulée, si vous êtes déjà engagé dans ce type d'actions.



Depuis le 22 mars 2017, **le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans** qu'ils soient conducteurs ou passagers. Cette mesure fait suite à un décret publié au *Journal officiel* du 22 décembre 2016

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, **risque une amende forfaitaire allant de 90 € à 135 €**

Le Conseil Municipal des Enfants vous propose une randonnée à vélo familiale DIMANCHE 21 MAI 2017



- 10H15 Rendez-vous à La Croix Boissée
- 10H30 Départ vers Echarcon
- 12H-15H Pique-nique (à apporter) et football sur l'espace jeux à proximité du Château d'Echarcon
- 16H30 Retour à Leudeville par les étangs de Vert-le-Petit

30 enfants inscrits à la sortie du 29 avril au **Zoo de Beauval**, organisée à l'initiative du **Conseil Municipal des Enfants**.

Une belle journée en compagnie des lions, koalas, gorilles, éléphants, hippopotames, ...

Un grand merci aux parents accompagnateurs.



Un mini séjour à l'ILE DE JABLINES-ANNET (77) est organisé du **17 au 20 juillet 2017** pour les enfants du CP au CM2.

30 enfants pourront participer à ce mini séjour. Les informations seront transmises à tous les enfants de l'école élémentaire début mai.

RAPPEL : TOUS TRAVAUX AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION, D'EN CHANGER LA DESTINATION, DE CRÉER DE LA SURFACE DE PLANCHER, DE MODIFIER LE VOLUME DU BÂTIMENT, DE PERCER OU D'AGRANDIR UNE OUVERTURE SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une **simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.**

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.



Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

PLU - Avancement de l'étude

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est réalisé.

3 réunions publiques ont eu lieu avec une présentation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) lors de la dernière réunion.

Restent à faire :

- Une évaluation environnementale demandée par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie)
- La rédaction du règlement (en cours)
- Une enquête publique pilotée par un commissaire enquêteur indépendant

Suite à la cessation d'activité du cabinet Rousseau, le **cabinet Espace Ville** poursuivra l'étude.

La soirée au profit des restos du 4 mars a connu un vif succès : 170 personnes étaient présentes contre 120 l'année dernière.

En termes de résultat, la somme obtenue s'élève à **1 466 € avec par ailleurs 563 € en dons**. C'est donc un **total de 2 029 €** qui a été remis au comité départemental des restos. Le Comité des Fêtes s'estime très satisfait et renouvellera cette action l'année prochaine.



Au service de la commune en tant qu'animatrice au sein de l'Accueil de loisirs depuis 1992, puis agent de restauration à la cantine scolaire au cours des 10 dernières années, **Martine Pujol** vient de quitter ses fonctions le 31 mars. Nous lui souhaitons une agréable retraite.



Chasse aux oeufs de Pâques

16 avril

Au signal du départ, une trentaine d'enfants se sont rués à la recherche des **œufs en chocolat** cachés dans les bosquets du square Dardelet. Un beau moment de joie récompensé ensuite par la dégustation de ces friandises.



26 Février

Le tournoi de belote organisé par la municipalité a réuni 56 participants dans une ambiance conviviale.

BRAVO aux 3 premiers gagnants :

- 1er prix : **Jean-Pierre LEGRAND**
- 2ème prix : **Denise HURET**
- 3ème prix : **Monique PASCAREL**

SORTIES CULTURELLES

Visite de la **Brasserie Rabourdin à Courpalay (77)**



16 février

Après une présentation de l'exploitation agricole familiale, qui s'est récemment diversifiée pour se transformer en brasserie, la visite s'est poursuivie dans les salles des cuves et d'embouteillage pour se terminer par une délicieuse dégustation de cette bière artisanale.

L'hôtel de Cluny, de son nom officiel **Musée national du Moyen Age**, situé au cœur du Quartier Latin (Paris 5ème), contient l'une des plus importantes collections mondiales d'œuvres d'art de l'époque médiévale et les thermes de Cluny.



16 mars



20 avril

Promenade guidée à travers le **Parc Montsouris**, jardin à l'anglaise d'une superficie de 154 640 m² voulu par Napoléon et le préfet Haussmann pour offrir aux Parisiens un espace de détente et de loisirs et **découverte du quartier** avec ses maisons et ateliers d'artistes d'une grande diversité architecturale (14ème).

Café littéraire



18 mars

Un après-midi culturel a rassemblé une quinzaine de personnes à la médiathèque autour de **Marie-Claude Foncelle**, au cours duquel les dernières nouveautés littéraires ont été présentées et commentées.

Soirée Pizza-party/Jeux de société



18 mars

50 jeunes sont venus partager divers jeux de société autour d'un repas pizza. Nous remercions **l'association « Chaos Lord »** de leur avoir fait découvrir de nouveaux jeux.

Le public était nombreux à assister au cabaret-contes **« CANSANS ET BIGOUDIS »**. Une scène aménagée en salon de coiffure pour un spectacle de qualité présenté par les conteurs de **l'Ecoute-s'il-pleut**. Très belle mise en scène et prestation théâtrale.

11 mars



Carnaval



22 avril

Placé sous le thème des héros de BD et minutieusement **préparé par l'Accueil de Loisirs**, le carnaval a rassemblé les enfants et leur famille autour des traditionnelles festivités. Après le lâcher de ballons bleus et blancs au cœur du village, le char et son cortège ont défilé dans les rues. On pouvait y voir, entre autres, Schtroumpfs et Schtroumpfettes, les frères Dalton et même Blanche-Neige ! Pas de pluie sur le parcours, hormis celle des confettis lancés joyeusement sur les passants par les enfants et leurs parents déguisés et grimés pour l'occasion. A l'issue du défilé, tous se sont rassemblés sur le City Stade pour brûler **Bineau** selon le rituel, puis savourer un délicieux goûter. Nos félicitations et vifs remerciements à toutes les personnes et parents bénévoles qui se sont investis pour assurer l'organisation et le bon déroulement de cet évènement. Rendez-vous l'année prochaine !

